

LEGENDE

 Zone en bordure de laquelle peuvent s'appliquer les servitudes liées à la présence du chemin de fer

 Servitudes relatives à la forêt de protection

 Servitudes relatives à la protection des bois et forêts soumis au régime forestier

 Servitudes relatives à la protection des monuments historiques

 Servitudes relatives aux réseaux de télécommunication

 Limite du territoire communal et servitudes d'élagage relative aux lignes de télécommunications

 Servitudes d'alignement des voies nationales, départementales et communales

DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE (77)

COMMUNE DE URY

PLAN LOCAL D'URBANISME

APPROBATION
Plan des Servitudes d'Utilité publique
secteur centre bourg
1/2 000 ème - 1 cm = 20 m

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du :

Le Maire

SoREPA
99, rue de Vaugirard
75006 PARIS
Tél : 01 42 22 61 22
Fax : 01 45 48 23 92
sorepa@verdi-ingenierie.fr

6.2



